



Villargiroud, le 15 mai 2025

## Cabane forestière de Villargiroud

### Conditions de location

- ✚ La location **début** à **08h00**. Le locataire s'engage à rendre les locaux et le matériel en parfait état, **au plus tard à 07h00 le lendemain matin**.
- ✚ Lors de son arrivée, le locataire doit signaler immédiatement d'éventuels problèmes au responsable technique.
- ✚ Chaque locataire doit apporter ses propres sacs poubelles, **qu'il devra débarrasser**.

#### **AVANT VOTRE DEPART :**

- ✚ Les tables et chaises doivent être rangées à l'intérieur comme à l'extérieur, selon le plan affiché sur place.
- ✚ Les locaux doivent être nettoyés comme suit :
  - Vider et nettoyer le lave-vaisselle
  - Ranger la vaisselle à sa place
  - Vider les poubelles (y.c. aux WC)
  - Balayer et récurer le sol
- ✚ La cabane, la terrasse ainsi que les WC devront être fermés à clés et celles-ci restituées dans le même boîtier qu'à votre arrivée.
- ✚ Le locataire est responsable des éventuels dégâts qui pourraient être occasionnés à la cabane, au matériel ou aux installations extérieures.
- ✚ En cas de non-respect de la propreté et/ou du rangement, les frais de nettoyage et/ou remise en place seront facturés au locataire, à raison de CHF 50.00/h.
- ✚ Tout dégât, perte ou matériel cassé doit être annoncé au responsable.
- ✚ **Le Conseil communal décline toute responsabilité en cas d'accident dans la cabane et dans ses environs.**

#### **RESILIATION :**

En cas d'annulation de la réservation, le Conseil communal se réserve le droit de percevoir une indemnité :

- ✚ jusqu'à 2 mois avant la date réservée, l'annulation se fait sans frais
- ✚ moins de 2 mois avant la date réservée, le 50% du montant de la réservation sera perçu
- ✚ moins d'un mois avant la date réservée, la totalité du montant sera perçue

Le Conseil communal